

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 942 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux sous-officiers et canonniers du groupement d'artillerie.

n° 942

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1941

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro
31 décembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1811. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux sous-officiers et canonniers du groupement d'artillerie dont les noms suivent : Kekoura Mara, 1er canonnier; Keita Sory, maréchal des logis; Famora Sanou, 1er canonnier; Fassouma Kamara, 1er canonnier; Siaka Souare, maréchal des logis; Saidon Kamara, maréchal; Momo Keita, 2e canonnier; Oumarou Keita, 2e canonnier; Sataounte Palmo, brigadier; Noumissa Traoré, 2e canonnier; N'Gam Daouda, 1er canonnier; Yameogo Lalié, 1er canonnier; Youmba Traoré, caporal; Tely Soulama, 1re classe; Salifou Sylla, 1re classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.